



Envoyé en préfecture le 22/11/2021
Reçu en préfecture le 22/11/2021
Affiché le 22/11/2021
ID : 063-200071199-20211116-CGPL_2021_154-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	37 dont 6 pouvoirs

Date de convocation : 9 novembre 2021
Date d'affichage : 9 novembre 2021

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize du mois de novembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente de Bussières-et-Pruns.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Pascale MORIN, Saïd MOURTADA (suppléant de David DESPAX), Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Gilles MAS
André DEMAY a donné pouvoir à Loïc CHATARD
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Françoise MECHIN-VERNIER
Matéo MOREL a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, David DESPAX

Absents :

Pierre LYAN, Roland GENESTIER

Secrétaire de séance : Loïc CHATARD

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2021-154 : POLE ADOS - RECONDUCTION DE L'OPERATION Bafa SOLIDAIRE EN 2022

Rapporteur : Didier CHASSAIN

Depuis l'année 2019, la CCPL met en œuvre le dispositif « Bafa Solidaire », dont le double objectif est d'offrir une formation aux jeunes du territoire et de résorber les difficultés de recrutement dans un secteur en tension.

Pour rappel, lors du conseil communautaire du 2 juillet 2019, les élus communautaires partagent les constats suivants : les ALSH(s) de la communauté de communes Plaine Limagne rencontrent des difficultés récurrentes dans le recrutement d'animateurs qualifiés. Les services reçoivent beaucoup de candidatures d'animateurs non formés. Or, le recrutement des animateurs non formés est limité par les taux d'encadrement. De plus, les jeunes du territoire ne sont souvent pas formés. Le coût élevé de la formation BAFA (environ 1 000 €) en est la principale cause.

En 2020, en échange d'une prise en charge intégrale du coût de la formation par la CCPL, le jeune bénéficiaire, âgé de 17 ans ou plus, s'engageait à effectuer 30 jours de bénévolat au sein d'un accueil de loisirs du territoire (14 jours de stage pratique obligatoire + 16 jours de volontariat).

En 2021, le conseil communautaire a décidé de réduire la période du volontariat aux 14 jours de stage pratique (obligatoire durant la période de formation BAFA).

La CCPL a négocié avec les organismes de formation et conclu un accord avec la Ligue de l'Enseignement pour un coût total de formation de 500 € / jeune (hors repas).

Pour mémoire, le bilan de la première édition du dispositif, était positif avec 6 jeunes du territoire (dont 2 jeunes de la mission locale) et un agent en interne formés grâce à ce dispositif. Depuis, 3 jeunes issus de cette promotion travaillent régulièrement sur les ALSH(s) en CEE et 1 jeune a signé un CDD permanent à l'accueil de loisirs d'Aigueperse.

En 2021, pour la deuxième édition du dispositif, la dynamique positive est confirmée avec 12 jeunes stagiaires issus du territoire (retenus parmi 25 candidats), permettant ainsi à 5 jeunes de travailler en CEE pendant les vacances d'automne.

Le bilan financier est positif également puisque le coût net pour la CCPL est de 3 008 € (sans compter les économies générées par les recrutements de CEE non réalisés) avec l'obtention d'un financement de la CAF de 4 000 € dans le cadre du Contrat Enfance-Jeunesse.

Sur l'organisation 2021, le bilan démontre que les 14 jours de bénévolat actuels ne sont pas suffisants pour permettre aux jeunes de participer aux temps de préparation et d'aménagement nécessaires à l'organisation des vacances. De plus, avec la réduction de la période du volontariat en 2021, il n'existe plus aucune obligation d'engagement du jeune à travailler dans un des accueils de loisirs du territoire après sa formation.

Au regard du bilan de l'opération, la commission propose :

- de porter la période de bénévolat à 14 jours de stage pratique obligatoire + 2 à 3 jours de préparation et d'aménagement,
- d'inscrire dans la convention une obligation d'engagement du jeune à travailler 3 semaines (rémunérées CEE) dans un des accueils de loisirs du territoire.

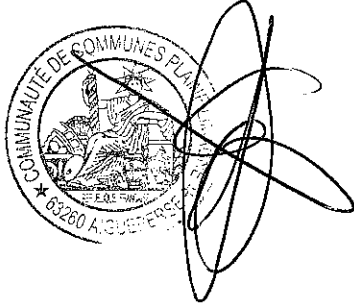
		16j	
Avant 2021	Stage obligatoire	Volontariat	
2021	Stage obligatoire		
Proposition 2022	Stage obligatoire	V.	Travail rémunéré pour la CCPL
	14j	3j	15j

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- de reconduire l'opération BAFA solidaire en 2022-2023,
- de valider la proposition de la commission et de faire évoluer la convention d'accompagnement en conséquence.
- d'autoriser le président à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette décision,
- de prévoir les crédits au budget 2022.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.
Au Registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire
A Aigueperse, le 22/11/2021
Le président,



Le président,

Claude RAYNAUD

